



Journée européenne du
doctorat :
les liens avec le monde
socio-économique,
CIFRE et COFRA

Qu'est-ce qu'une CIFRE ?

CIFRE — Convention Industrielle de Formation par la Recherche

- Dispositif géré par l'**ANRT** permettant à une entreprise, association ou collectivité d'employer un doctorant dès le début de sa thèse
- Projet mené en collaboration avec un laboratoire académique (université, école, organisme de recherche)

Principes du dispositif

- La thèse est réalisée dans un laboratoire universitaire, avec un encadrement académique
- Le doctorant est salarié de la structure d'accueil (CDD de 3 ans ou CDI)
- Contrat à temps plein, sur toute la durée de la thèse
- Subvention du MESR (14000 euros par an), versée à l'entreprise via l'**ANRT** pour soutenir le salaire du doctorant

Conditions financières (2026)

- Salaire brut minimum : **27 600 € brut/an**
- La subvention couvre une partie du coût salarial, le reste étant à la charge de l'employeur

Exigences scientifiques et stratégiques

- Le projet doit répondre à un enjeu réel de la structure (innovation, recherche, développement)
- La thèse demeure une activité de recherche scientifique, non un poste purement opérationnel
- La collaboration doit apporter un bénéfice mutuel : avancement scientifique + impact socio-économique

Qu'est-ce qu'une COFRA ?

COFRA — Convention de Formation par la Recherche en Administration

- Dispositif géré par l'ANRT permettant à une administration (ministère, préfecture, agence publique, etc.) d'accueillir un doctorant
- Projet conduit en partenariat avec un laboratoire académique habilité à encadrer une thèse

Principes du dispositif

- Thèse réalisée au sein d'une administration, en lien direct avec les enjeux de l'action publique et des politiques publiques
- Le doctorant est contractuel de l'administration pendant 3 ans
- Financement entièrement public, attribué dans le cadre du dispositif piloté par l'ANRT

Contrat et rémunération

- Contrat de 3 ans, à temps plein
- Rémunération : Rémunération \geq doctorant contractuel de droit public (2 300 € brut/mois dès janvier 2026)

Axes scientifiques et finalités

- Les thèmes de recherche doivent contribuer à l'amélioration des politiques publiques, à l'évaluation, à la transformation de l'action publique ou à la conception d'outils d'aide à la décision
- Le projet doit présenter un intérêt stratégique pour l'administration d'accueil et un enjeu scientifique solide pour le laboratoire associé
- La thèse demeure une activité de recherche à part entière, distincte d'un poste administratif opérationnel

L'ANRT

ANRT — Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

- Association loi 1901, placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)
- Acteur national de référence pour le développement des partenariats recherche–innovation

Mission principale de l'ANRT

- Favoriser et structurer les collaborations entre :
 - Universités, écoles doctorales et laboratoires de recherche
 - Entreprises de toutes tailles, implantées en France
 - Administrations et organismes publics
- **Rôle central de l'ANRT dans les dispositifs**
- Évaluer l'éligibilité et la qualité scientifique des dossiers
- Allouer les subventions aux structures d'accueil
- Assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de chaque convention
- Accompagner les doctorants pendant toute la durée de leur projet de recherche (bilans)

Conditions d'octroi d'une CIFRE ou une COFRA

Conditions liées au candidat

- Être titulaire d'un Master (ou équivalent) donnant accès au doctorat
- Pas de limite d'âge
- Avoir un titre de séjour valide et une autorisation de travail à temps complet (candidats hors UE)
- Ne pas être déjà docteur ou avoir débuté une autre thèse
- **Ne pas être inscrit depuis plus de 9 mois en thèse à la date de dépôt**
- Ne pas avoir travaillé plus de 9 mois pour l'entreprise (de façon continue ou discontinue) à la date de réception du dossier par l'ANRT (hors période de stage et d'apprentissage)

Conditions liées au laboratoire académique

- Le laboratoire doit être habilité à accueillir des doctorants via une école doctorale accréditée
- Un laboratoire étranger peut être associé, dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse.

Conditions liées à la structure d'accueil (entreprise ou administration)

- **CIFRE** : entreprise, association ou collectivité située en France
- **COFRA** : administration (ministère, préfecture, établissement public...)
- Une structure établie sur le territoire français

Premières étapes pour monter une CIFRE ou une COFRA

Rechercher des structures en lien avec ses thématiques de recherche

- Consulter Les offres de thèse en CIFRE/COFRA sur le site de l'ANRT
- La laboratoire d'accueil peut déposer une offre sur le site de l'ANRT dans la rubrique «offre de laboratoires» en précisant bien quel type d'entreprise est recherchée (cifre@anrt.asso.fr)
- Déposer une offre de candidature étudiante
- Trouver une offre via le réseau des enseignants de Master ou du futur directeur de thèse
- consulter le site de l'Association Bernard Grégory spécialisée dans l'emploi des docteurs

Trouver un directeur de thèse

- Repérer un Professeur(e) ou maître(sse) de conférences habilité(e) à diriger des recherches (HDR) dont les travaux correspondent à vos thématiques.

Construire un projet de thèse cohérent

- Sujet scientifique structuré avec une problématique claire
- **Double articulation : enjeu académique + enjeu terrain** (entreprise ou administration)

1 Montage du dossier



Renseignements sur le candidat : CV à jour, lettre de motivation, notes de M2, attestation de réussite en M2
Justificatif d'inscription (ou préinscription) en doctorat



3 lettres formelles
d'engagement :

- **de l'entreprise**
- **du directeur de thèse**
- **du laboratoire et de l'ED** : modèles de lettre à obtenir auprès de la gestionnaire de votre ED



Description du projet de recherche (4 pages minimum – 20 pages max) cf [GUIDE DE RECOMMANDATIONS DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CIFRE](#)

1 Dépot sur la plateforme ANRT

- Le doctorant et/ou la structure d'accueil doit déposer dossier en ligne sur le site de l'ANRT
[Plateforme en ligne](#)
- **Les dossiers peuvent être déposés à tout moment**
- Délai d'instruction : **3 mois** à compter de la réception du dossier complet. Attention, toute demande de complément stoppe l'instruction et en allonge d'autant la durée.
- Le dossier est évalué selon : la qualité scientifique, la capacité opérationnelle de la structure et la cohérence des collaborations
- Certaines informations vous seront demandées :

Informations concernant le nombre de contrats recherche et de CIFRE dans l'unité de recherche : contacter le directeur de laboratoire ou le [chargé d'appui](#)

Lettres du directeur de l'ED et du directeur de thèse. Des modèles sont disponibles.
Contact : [gestionnaire/Responsable de votre Ecole Doctorale](#)

2 Contrat de travail

- CDD 3 ans ou contrat doctoral de droit privé ou CDI **temps plein** : 26 400 € brut/an/minimum (27 600€ en 2026)
- Les clauses importantes :
 - Répartition temps entreprise et temps laboratoire (généralement 70%-30% - ANRT a minima 20%), peut varier selon les années
 - Propriété intellectuelle, confidentialité des données
 - Prise en charge éventuelle des droits d'inscription et le financement des enquêtes de terrain par l'entreprise
 - Autorisation de cumul d'activité pour permettre les enseignements (le cas échéant)

3 Inscription en Ecole Doctorale

- Inscriptions auprès des ED : <https://www.parisnanterre.fr/notre-organisation/les-ecoles-doctorales>
- **Attention** : le dépôt du dossier à l'ANRT doit se faire dans les 9 mois qui suivent l'inscription en thèse
- Inscriptions dérogatoires pour les CIFRE

NB : Si la CIFRE est acceptée après le 1^{er} mai de l'année n , possibilité d'inscrire le doctorant à l'année $n+1$

4 Convention de collaboration entre l'employeur et l'Université

- Une convention de collaboration de recherche doit être conclue dans les **6 mois** suivant la date d'acceptation de la CIFRE. ⚠ **suspension de la subvention si la convention n'est pas signée dans le délai**
 - Vous trouverez ici un modèle de convention de [collaboration CIFRE](#) .
 - **Dès que vous prenez contact avec l'entreprise, il faudra mettre votre directeur de thèse et la DRED au courant pour avoir un appui pendant la phase de négociation avant la rédaction de la convention**
- => Dès l'obtention de la CIFRE, contacter le **service valorisation** valo-convention@liste.parisnanterre.fr

La convention doit comporter un certain nombre de clauses : conditions d'encadrement du doctorant(e), de la répartition du temps entre le laboratoire et la structure d'accueil, de la **participation financière** de la structure versée au laboratoire, des questions de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles, de confidentialité et de valorisation des résultats.

Quelques chiffres

- 1750 allocations ANRT en 2024 : **27% en SHS**
- **93 % de projets acceptés en 2024 (chiffre de l'ANRT)**
- Près d'un doctorant sur 3 reste dans l'entreprise après la CIFRE
- 5 ans après la fin de leur Cifre, 75 % des docteurs travaillent dans le secteur privé,
- **Actuellement 36 CIFRE en cours par an à UPN**

Pour en savoir plus

- *Guide de la CIFRE à destination des doctorant·es et des directeur·rices de thèse, mars 2023*

[Lien](#) vers le document

- Le dispositif CIFRE sur le [site de l'ANRT](#)
- Le dispositif COFRA : [Guide COFRA](#)

Où trouver de l'aide à l'université?

1. Gestionnaire d'ED – site de votre ED
2. Directeur de thèse/de laboratoire
3. Valo-convention@liste.parisnanterre.fr et dred-dir@liste.parisnanterre.fr